



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-028 / 5-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 18 Mai 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, JL. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N. VUILLERMOZ-BIRON

Représentés : P. CHUNG-PEREZ, B. GATTAZ, B. HUET.

Le secrétaire de séance désigné est Basak SEVEN.

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - COMMISSIONS : Commissions municipales - Mise en place, organisation et désignation des membres

Rapporteur : Julien POLAT

EXPOSE : L'article L 2121.22 du CGCT permet au Conseil Municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal soit par l'administration soit sur l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Pour ce qui concerne Voiron, il est prévu de fixer le nombre de commissions à CINQ, ceci pour assurer :

- une meilleure transversalité entre les thématiques proches et permettre aux conseillers d'avoir une vue plus globale de la gestion de la commune.
- une présence plus constante des conseillers et la continuité nécessaire des travaux en cas d'absence des uns ou des autres.

Les adjoints et les conseillers délégués des secteurs concernés présenteront les dossiers et les projets à examiner.

Les commissions sont les suivantes :

- Finances Administration générale Commerces Sécurité
- Sport Culture Vie associative
- Travaux, environnement, urbanisme, qualité de vie
- Education, enfance, jeunesse
- Social, Politique de la ville, Séniors, Centres sociaux

PROPOSITION :

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'accepter l'organisation et le mode de fonctionnement des commissions présentés par le maire,
- De procéder à la désignation des membres du Conseil Municipal siégeant à ces commissions selon le principe de la représentation proportionnelle, comme suit :

- **Finances Administration générale Commerces Sécurité :**

Y. ALLARDIN, N. JULLIARD, A. GAL, B. GATTAZ, F. DUFFOUR, A. MOREAU, B. GRANDCAMP,
F. BEVILACQUA.
A. BELLEVILLE
J.L. BOISSARD

- **Sport Culture Vie associative :**

A.LE BOURDONNEC, S.VALENTIN, A.GAL, M.GUICHERD-DELANNAZ, N.FAYOLLE, E.LIVERNAIS,
P.CHUNG-PEREZ, G.DA COSTA.
B. HUET
J.L. BOISSARD

- **Travaux Environnement Urbanisme Qualité de vie :**

A.MOREAU, L.RUELLO MOGORE, A.MOTTE, M.CHASSON, B.GRANDCAMP, B.SARRAT,
P.BONNARDON, N.VUILLERMOZ-BIRON.
M. MISTRE
A. VIRIEUX

- **Education, Enfance, Jeunesse :**

C.BADREDDINE, N.FAYOLLE, H.BARADEL, C.MOLLIER-SABET, E.LIVERNAIS, G.DA COSTA,
P.BONNARDON, F.BRABRI.
A. FAVIER
A. VIRIEUX

Ville de Voiron - Conseil Municipal du mercredi 24 juin 2020

- **Social, Politique de la ville, Séniors, Centres sociaux :**

A. MOTTE, C. BADREDDINE, B. PARIS, B. SEVEN, F. BRABRI, C. MOLLIER-SABET, B. GRANDCAMP,
M. GUICHERD-DELANNAZ
A. FAVIER
J. VIAL

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** à l'**UNANIMITE (35 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

